

Département du Nord  
Arrondissement de Lille  
**Commune de Deùlémont**

**COMMUNE DE DEULEMONT**

**Arrêté Municipal portant délégation de signature  
à Madame Hélène DELEAU**

*Le Maire de la Commune de Deùlémont (Nord),*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Art. L. 2122-18 ;
- Vu la délibération n° 2026.013 du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Christophe LIENART, Maire de Deùlémont (Nord),
- Considérant que le bon fonctionnement des affaires communales nécessite l'attribution de délégations de signature aux Conseillers Municipaux délégués,

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, il est donné délégation de signature à Madame Hélène DELEAU, Conseillère Municipale déléguée, pour intervenir dans le domaine du « commerce ».

**Art. 2** : Cette délégation entraîne la signature des documents relatifs à ce domaine.

**Art. 3** : Tous les actes signés par Madame Hélène DELEAU devront porter la mention indicative suivante « par délégation du Maire ».

**Art. 4** : Le secrétariat de la Mairie de Deùlémont est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur Le Préfet du Nord.

Fait à Deùlémont, le 1<sup>er</sup> avril 2026

*Notifié à l'intéressée le 1<sup>er</sup> avril 2026*

La Conseillère Municipale déléguée,

Le Maire,

  
Hélène DELEAU

  
Christophe LIENART



Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.